

tous les ordres nécessaires pour faire des perquisitions et découvrir les autres parties du cheval de bronze à qui cette jambe doit avoir appartenu. Le sieur Coignet, commissaire du quartier, fut spécialement chargé de donner ses soins à cette découverte, et s'en acquitta avec le zèle le plus louable.

« Mais la rigueur du froid, la neige amoncelée sur la terre, l'épaisseur des glaces qui couvraient la rivière et qui se renouvelaient à mesure qu'on les brisait, rendirent les fouilles difficiles et pénibles : elles furent infructueuses. On s'assura néanmoins au moyen de la sonde, après avoir nettoyé la place qu'occupait la jambe de cheval, que les autres parties du corps n'étaient ni dans le même lieu ni aux environs.

« Le lieu précis est à 46 pieds de distance du mur de clôture des religieuses, et à 22 pieds de latitude méridionale du jambage ou montant méridional de la porte du jardin.

« A trois pieds plus avant dans la rivière, la sonde fit découvrir une suite de pilotis qui servaient anciennement à porter et à asseoir un mur qui est aujourd'hui renversé et dont on a reconnu les vestiges, dans l'alignement à peu près de l'Arsenal, en tendant du côté du pont d'Ainay. On voit par là, que le lit de la Saône était précédemment resserré et contenu dans cette partie, tout au moins du côté de Sainte-Claire, et l'on doit conjecturer que la jambe de bronze avait été enfouie dans des décombres, et non jetée dans la rivière, dont le lit ne s'étendait pas jusqu'au lieu où le fragment a été trouvé.

« On ne saurait supposer, d'ailleurs, qu'il ait été entraîné et roulé par les eaux, depuis l'éboulement du mur : son poids et sa forme recourbée, ôtent toute vraisemblance à ce transport. Il est donc probable que le monument dont il faisait partie existait assez près du lieu où l'on a fait la découverte, soit en se rapprochant du couvent de Sainte-Claire,